



n°9508/E

LE CHOMAGE DANS L'AGGLOMERATION D'ANTANANARIVO EST-IL VOLONTAIRE ?

Juillet 1995

RAMILISON Eric

RESUME

L'explosion démographique et la crise économique, qui perdure, emmènent souvent à qualifier de structurel le chômage dans les pays sous développés.

Cet argument peut manquer de vérification empirique, dans le cas de la ville d'Antananarivo, dans la mesure où le système statistique actuel sur l'emploi ne permet pas de cerner, sur une longue période et à des intervalles réguliers, la confrontation entre l'offre et la demande de travail.

Les premiers résultats de l'enquête sur l'emploi, menée par le Projet MADIO, font état d'une prédominance du secteur privé (notamment l'informel) en matière de création brute d'emploi. Une grosse part de l'offre de travail est tournée vers ce secteur. Le chômage, quant à lui, ne touche que 6,3 % de la population active.

Ces constats conduisent à se demander si le chômage Tananarivien n'est pas volontaire au lieu d'être structurel.

Selon la pensée Cambridgienne, le chômage est du à l'exigence des actifs non occupés. Dans la présente étude, cette exigence est observée sous un angle précis: le salaire. A cet effet, une comparaison est faite entre le revenu horaire de réservation et le revenu horaire sur le marché.

Seule l'offre de travail est observée ici. Au-delà de la comparaison mentionnée ci-dessus, diverses analyses sont faites dans le but de dégager les tendances pouvant expliquer le chômage. L'une de ces analyses se rapporte sur la disparité du revenu horaire de réservation ; tandis qu'une autre est relative à la flexibilité du revenu horaire désiré. Par ailleurs, il a été étudié ce qui départage ceux qui sont prêts à réviser leur prétention des autres chômeurs.

Il ressort de la présente analyse que la durée du chômage n'incite pas l'individu à être moins exigeant et que la flexibilité du revenu désiré par le chômeur ne dépend pas de la difficulté à s'insérer dans l'emploi. D'autres résultats vont dans ce sens ce qui porte à croire que le chômage est volontaire.

INTRODUCTION

Structurel !! Telle est la qualification couramment attribuée au chômage dans beaucoup de pays sous développés à cause de l'explosion démographique ainsi que la crise économique qu'ils connaissent depuis le début des années 80.

Durant les mois de Mars et d'Avril 1995, l'agglomération d'Antananarivo recensait environ 28 000 chômeurs. 83,5 % d'entre eux recherchent un emploi, soit dans une grande société privée, soit dans une PME, soit dans une micro-entreprise, s'ils ne sont pas indifférents du statut de l'employeur. Leur prospection est tournée essentiellement vers le secteur privé dont la contribution à la création brute d'emplois ne fait que croître depuis 1981 (date à partir de laquelle la récession ne cesse de s'aggraver). Pendant la période 1994/95, plus de 60 % des emplois ont été créés par le secteur informel ; tandis que le secteur public n'y contribuait que pour 5 %.

Une grosse part de l'offre de travail est donc destinée à un marché générateur d'emploi où la négociation salariale est souvent de rigueur à l'embauche. Par ailleurs, le chômage touche uniquement 6,3 % des actifs.

Ceci nous conduit à nous poser la question suivante. Au lieu d'être structurel, **le chômage Tananarivien n'est il pas volontaire ?** Autrement dit, la privation d'emploi n'est elle pas due chez les chômeurs par leur exigence ?

Le chômage volontaire n'est pas étranger aux pays sous-développés. Selon Michael P. TODARO⁽²⁾, il prédominait dans ces pays durant les décennies de croissance des années 60 et 70 (notamment dans la population ayant un haut niveau d'étude).

Cette observation de TODARO fait appel à diverses caractéristiques du préposé et de l'emploi recherché. Cependant, la présente analyse examine uniquement les phénomènes d'ensemble. Elle ne prétend pas étudier tous les aspects du marché du travail. L'exigence des chômeurs est donc perçue sous l'angle du revenu désiré.

Le soutien de la thèse du "chômage volontaire", développée par les économistes de l'école de CAMBRIDGE⁽³⁾, suppose que l'économie malgache est une économie de marché. Dans un système libéral, la confrontation entre l'offre potentielle de travail des ménages et de la demande potentielle en main d'oeuvre des entreprises détermine le niveau d'équilibre de l'emploi et du salaire réel.

Dans le contexte classique, en l'absence d'une demande supplémentaire en main d'oeuvre, demande induite par la relance de l'économie, une augmentation du niveau de l'emploi ne peut avoir lieu que par une baisse du salaire réel, ou nominal lorsque l'on se situe dans le court terme.

⁽²⁾ Michael P TODARO in "Economic development in the third world"

⁽³⁾ Voir par exemple, Que sais je n° 2433 "Les énigmes économiques"

La formation du salaire dépend en fait aussi des marchés, autres que celui du travail. En attendant de pouvoir élaborer un modèle macro-économique qui pourrait, entres autres, infirmer la thèse du “chômage volontaire” ; une méthode pour vérifier cette thèse consiste à comparer le taux de salaire de réservation au revenu horaire d'équilibre. Ce dernier ne peut toutefois être estimé ici puisque seule l'offre de travail est retenue dans la présente analyse.

Comme alternative à cette méthode, la comparaison sera faite entre la rémunération horaire de réservation et le revenu horaire effectivement payé sur le marché.

Voici la démarche adoptée dans la présente étude.

D'abord, présenter les caractéristiques des chômeurs, puis analyser:

- les disparités du revenu horaire désiré et du revenu horaire de réservation ;
- la révision de la prétention salariale ;
- la dispersion de la flexibilité du revenu désiré.

Ces analyses, faites en regard des paramètres de l'individu comme son expérience professionnelle, sa scolarité, la durée du chômage, etc... ont pour but de dégager les tendances qui peuvent expliquer le chômage. Ces tendances sont supposées refléter le comportement de l'agent.

L'objectif de tout ceci est de montrer que le revenu désiré n'est pas assez flexible, à cause des exigences des chômeurs, pour relancer la demande de travail. Ainsi, le chômage peut être qualifié de volontaire.

Pour une meilleure compréhension du sujet traité, la définition de chaque concept utilisé est présenté dans l'encadré n° 1.

Encadré n°1

- Chômeur: Une personne est dite chômeur si:
elle n'a pas travaillé ne serait ce qu'une heure durant la période de référence ;
elle recherche activement du travail pendant les 4 dernières semaines de la période référence ;
elle est disponible à travailler. Cette définition est celle du BIT.
- Primo-demandeur: Un individu est considéré comme un primo-demandeur s'il est chômeur et n'a jamais travaillé auparavant.
- Chômage involontaire: Selon MALINVAUD⁽⁴⁾, parler de chômage involontaire ce serait qualifier une situation dans laquelle ce chômage subsisterait même si la collectivité des actifs accepterait la baisse du salaire réel.
- Chômage structurel: il désigne une situation où on ne peut durablement créer des emplois à la mesure de l'augmentation de l'offre de travail.
- Chômage volontaire: Selon TODARO⁽⁵⁾, une personne peut être “volontairement” chômeur en ce sens qu'elle recherche un emploi spécifique, peut être à cause d'un haut niveau de salaire désiré. Un niveau basé lui même sur la

⁽⁴⁾ E. MALINVAUD in “*Théorie macro-économique, volume 2 évolutions conjoncturelles*” collection Dunod

⁽⁵⁾ Michael P TODARO in “*Economic development in the third world*” collection Langman Fourth Edition

scolarité ou la qualification de l'individu. La personne refuse donc un travail dont elle juge l'exercice la rendant inférieur.

- Informel: Une entreprise est dite informelle si elle n'a pas de numéro Statistique ou ; elle ne tient pas de la comptabilité si c'est une entreprise individuelle.

- Flexibilité du revenu désiré: C'est le pourcentage de la variation relative entre le revenu souhaité par le chômeur et son revenu de réservation.

- Salaire de réservation: c'est le minimum acceptable par l'actif.

- Actif: Un individu est considéré comme un actif s'il est chômeur ou possède un emploi.

Remarques

Plusieurs discussions possibles peuvent être envisagées concernant le chômage. On peut par exemple opposer la thèse du chômage volontaire à la qualification d'involontaire. Ou encore, le chômage volontaire ou chômage structurel.

Pour la première opposition, il a été déjà souligner que le soutien de la thèse du chômage involontaire nécessite l'élaboration d'un modèle macro-économique. Cela peut être faite ultérieurement à l'issue des diverses enquêtes, sur l'informel, sur le budget et la consommation, sur l'industrie, menées par le projet MADIO.

En ce qui concerne la seconde opposition. Le système statistique sur l'emploi à Antananarivo ne permet pas de cerner la confrontation entre l'offre et la demande de travail, sur une longue période. Ainsi, une vérification empirique fait défaut pour affirmer que le chômage est structurel.

Encadré n° 2

Les classiques, admettant l'égalité de SAY selon laquelle "l'offre crée sa propre demande au niveau micro et macro-économique", reconnaissent tous qu'une économie de marché libre est sujette à des fluctuations périodiques de l'activité économique. Ils cherchèrent alors à montrer qu'une économie de concurrence parfaite tend vers le plein emploi. Ainsi, ils attribuaient aux actifs la responsabilité du chômage, dans la mesure où ceux-ci réclamaient des salaires trop élevés. A ce sujet, l'école de Cambridge, au début du XX^e siècle, employait l'expression de chômage volontaire.

A l'encontre de la conception des classiques, KEYNES montra qu'une économie "développée", en situation de concurrence parfaite, ne tend pas, en fait, automatiquement vers le plein emploi. L'égalité de SAY ne parvient pas à démontrer qu'un équilibre de plein emploi peut être atteint de façon dynamique. Selon lui, le processus de recherche de l'équilibre s'inscrit dans le temps et peut déplacer le point d'équilibre lui-même, de sorte que l'équilibre est constamment poursuivi mais jamais atteint. De ce constat émergea la thèse de l'équilibre de sous-emploi, chère à KEYNES, ainsi que le chômage involontaire.

Après la contribution de KEYNES, il y a donc plus de prudence de la part des économistes pour affirmer que le chômage est volontaire, d'autant plus que la théorie Keynésienne a été la plus en vogue pendant un certain moment. Ce n'est toutefois pour autant que le concept de volontaire n'est plus observé.

Si le chômage volontaire, concernant les pays développés et avancé avant la révolution Keynésienne, représente un phénomène d'ensemble, la même qualification, retenue par Michael P TODARO, correspond à une frange de la population des chômeurs des pays sous-développés dans son livre intitulé "Economic development in the third world".

Nous avons empruntée la définition de TODARO, pour la suite de l'analyse, même si l'objectif est de parler de phénomène d'ensemble plutôt que d'énumérer les chômeurs "volontaires" parmi tous les chômeurs, car elle spécifie bien le chômage volontaire.

L'enquête sur l'emploi, faite par le projet MADIO en 1995, à laquelle toutes les données utilisées ici sont tirées, est première en son genre. Elle est l'unique à toucher le bassin de l'emploi dans l'agglomération d'Antananarivo. Elle offre aussi la possibilité de qualifier le chômage selon la définition du BIT⁽⁶⁾.

Les analyses, dans la présente article, se situent dans le cours terme. Le niveau général des prix est donc supposé fixe (puisque toutes les données utilisées se rapportent à la période du mois de Mars à Avril 1995). Ainsi tous les raisonnements sur le revenu peuvent être faits en terme nominal.

I.- QUELQUES CARACTERISTIQUES DES CHOMEURS

Le chômage tend à croître avec le niveau d'étude.

Sur les 27 700 chômeurs dans l'agglomération d'Antananarivo 51,9 % sont des femmes. Cette population est relativement jeune. 68 % de ses membres ont moins de 30 ans et 88,1 % ont moins de 40 ans. Un peu plus de 40 % de cette population est constituée de primo-demandeurs.

Les chômeurs ont un niveau scolaire assez élevé. Leur nombre d'année d'étude moyen est de 8,1 ans. 12,9 % de ces gens ont atteint l'université. Le chômage cependant tend à croître avec le niveau d'étude. Il touche 3,2 % des actifs qui n'ont pas été à l'école et 7,5 % de ceux qui ont effectué des études supérieures.

Pour la majorité des chômeurs, la recherche d'emploi s'effectue sur une base individuelle, soit en prospectant auprès des employeurs (52,8%), soit à travers la mobilisation du réseau des solidarités familiales (29,2% des cas).

41,4 % des chômeurs sont prêts à travailler dans n'importe quel type d'entreprises. Seuls 16,5 % recherchent un emploi uniquement dans le secteur public.

L'horaire hebdomadaire désiré est de 41,8 heures. Chez les anciens occupés, le nombre moyen d'année d'expérience professionnelle est de 13,7 ans.

Si la prétention salariale moyenne est de 139 000 FMG, 82,3 % des chômeurs sont prêts à la réviser si le chômage se prolonge. Ce qui fait un revenu minimal acceptable de 97 000 FMG.

⁽⁶⁾ Voir "L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans l'agglomération d'Antananarivo", enquête 1-2-3 Juin 1995 Projet MADIO.

I.- EXPLICATION DES DISPARITES DU REVENU DESIRE ET DU REVENU DE RESERVATION DES CHOMEURS

La durée du chômage n'incite pas à être moins exigeant.

Un facteur explicatif potentiel du chômage à Antananarivo pourrait venir de prétentions salariales trop élevées de la part des chômeurs. Leur revenu désiré moyen dépasse les 139 000 FMG par mois. Ce montant est supérieur de 35 % au revenu moyen de travail sur le marché. Tandis que leur salaire de réservation moyen, de 97 000 FMG, est inférieur de 6 % par rapport au revenu effectivement payé.

Le salaire horaire de réservation est, quant à lui, égale au revenu horaire sur le marché qui est de l'ordre de 700 FMG.

Selon Gary BECKER et MINCER⁽⁷⁾, le revenu du travail offert est la valeur du stock de capital humain. Ce stock dépend de l'investissement en scolarité de l'individu, avant son entrée dans la vie active, et de l'investissement professionnel qu'il observe quand il est occupé. Le gain est donc une fonction du niveau de scolarité et de l'expérience professionnelle.

Dans la présente analyse, les modèles explicatifs des disparités du revenu désiré et du revenu de réservation chez les chômeurs sont identiques. Ils sont inspirés du modèle homogène de capital humain, mentionné auparavant, de MINCER.

Pour les deux modèles, les variables explicatives autres que la scolarité et l'expérience professionnelle sont donc le genre de l'individu ; le secteur institutionnel de l'emploi désiré (secteur public ou privé) ; le statut du chômage d'après l'expérience professionnelle (perte d'emploi ou pas) ; la durée du chômage.

En regard du modèle homogène de capital humain, cette dernière variable peut caractériser un désinvestissement. Selon BECKER et MINCER, le stock de capital humain est assujéti à la dépréciation. Pendant le chômage, il n'y a donc que cette dernière qui agit sur le stock. Ainsi, le gain doit donc décroître avec la durée du chômage.

L'analyse des disparités du revenu horaire désiré et du revenu horaire de réservation consiste donc en la régression de chacune des ces deux formes de revenu sur les facteurs explicatifs cités ci-dessus.

Le pouvoir explicatif des modèles sur les disparités est légèrement supérieur à 40 % (c'est à dire que pour les deux modèles ; $R\bar{B}AR^2 \geq 0,4$). Il se peut donc qu'il ait d'autres paramètres, entrant dans la détermination des deux gains, qui ne sont pas retenues car ils sont non observables. Citons entre autres l'accès aux informations sur le marché du travail. Ces paramètres peuvent emmener un agent à proposer un revenu différent de celui d'un autre

⁽⁷⁾ Voir par exemple, "Handbooks of labor economics, volume 1: chapitre 10, wage determinant" collection Handbooks in economics 5, North Holland.

chômeur qui a le même profil que lui. Tout ceci mis à part ; les résultats des deux régressions sont similaires :

- Les hommes proposent plus que les femmes, aussi bien pour le revenu horaire désiré que pour la rémunération horaire de réservation.

Un homme qui a les mêmes caractéristiques qu'une femme présente un supplément de 15 % sur le revenu horaire désiré, et de 19 % sur le revenu de réservation horaire par rapport à ceux de la femme ;

- L'apport d'une année scolaire supplémentaire sur les deux gains est représenté par un surplus de 6,8 % pour le modèle 1 et 8,7 % pour le modèle 2 ;

- Une année d'expérience professionnelle induit une hausse de 2,6 % pour le modèle 1. Dans une sous population de chômeur, au sein de laquelle seule l'expérience professionnelle diffère d'un individu à l'autre, le revenu horaire de réservation croît avec le nombre d'année de travail antérieur jusqu'au niveau de 36 ans pour décroître après ;

- Entre deux agents ayant les mêmes caractéristiques, sauf que l'un recherche un emploi dans le secteur privé et l'autre dans le secteur public ou est indifférent du secteur dans lequel l'emploi se trouve, alors le premier présente un gain horaire ayant un surplus de 16,5 % (resp. 24,6 %) pour le revenu horaire moyen désiré (resp. revenu horaire de réservation).

Tableau 1

Explication des disparités du revenu horaire désiré et du revenu horaire de réservation

(Type MCO)

Variables explicatives	Revenu horaire désiré (Modèle 1)	Revenu horaire de réservation (Modèle 2)
- Constante	- 1,26	-1,78
Genre		
- Homme	0,15	0,19
- Femme	modalité de référence	modalité de référence
Scolarité		
- Nombre d'année d'étude	0,068	0,087
- Carré nombre d'année d'étude	---	---
Expérience professionnelle		
- Nombre d'année d'expérience	0,026	0,043
- Carré nombre d'année	---	---
Durée du chômage (en mois)	---	---
Statut du chômage		
Perte d'emploi	-0,316	-0,465
Primo-demandeur	modalité de référence	modalité de référence
Secteur Institutionnel de l'emploi		
Secteur public	---	---
Secteur privé	0,165	0,246
RBAR ²	0,403	0,439

Taille de l'échantillon	362	362
-------------------------	-----	-----

Source: enquête 1-2-3 MADIO 95, nos propres calculs. - - -: non significatives à 5 %

- Un ancien occupé, dont l'expérience professionnelle fait moins d'un an, est moins exigeant qu'un primo-demandeur qui a le même profil que lui.

Si celui qui a perdu un emploi désire un revenu horaire (resp. revenu horaire de réservation) inférieur de 31 % (resp. 46 %) à celui du primo-demandeur, toute chose égale par ailleurs, aucun des deux ne tient compte de la durée du chômage dans l'évaluation de leur prétention ou leur revenu de réservation. Autrement dit, **la durée du chômage vécu ne représente pas un facteur incitant le chômeur à être moins exigeant.**

Suite à tout cela, la question qui vient à l'esprit est la suivante: *est-ce que l'égalité entre le revenu désiré et le salaire de réservation est imputable à la longueur du chômage ?* Une réponse négative signifie que pendant tout le temps de privation, l'individu est prêt à travailler avec un gain égal au moins à son salaire de réservation. Ceci est le cas dès le premier emploi qui lui est offert. Il n'accepte pas de travailler en deçà de ce niveau, même au n-ième emploi qui lui est présenté. La révision serait donc indépendante de l'insuccès sur le marché du travail. Ainsi, dès lors que le salaire de réservation est supérieur au revenu horaire d'équilibre ; alors on peut affirmer la thèse du "chômage volontaire".

Il est à noter que entre les deux modèles de gains, les variables explicatives significatives comme le sexe, la scolarité, l'expérience professionnelle, la prospection d'emploi auprès du secteur privé, le statut du chômage d'après l'expérience professionnelle, ont plus d'effet sur le second modèle que le premier (Voir tableau 1). Ces facteurs expliquent donc plus la disparité du revenu horaire de réservation que le revenu désiré. *Cette dernière différence apparaît-elle à partir de l'analyse de la réduction consentie par le chômeur sur sa prétention ?*

Les deux questions, citées ci-dessus trouvent leur éléments de réponses dans les chapitres suivants.

III.- LA FLEXIBILITE DE LA REMUNERATION

Il s'agit d'évaluer et d'expliquer la flexibilité de la rémunération souhaitée par le chômeur à partir des variables suivantes:

- Le genre de l'individu ;
- le niveau de scolarité ;
- le niveau de qualification représenté par le nombre d'année d'expérience professionnelle ;
- la durée du chômage ;
- le statut du chômage vis à vis de l'expérience professionnelle ;
- le revenu horaire désiré ;
- le secteur institutionnel de l'emploi recherché.

Dans la population étudiée, il y a ceux dont le revenu de réservation est égal au revenu désiré. *A quoi est due cette égalité ?*

IIIA - Les facteurs influents sur la probabilité de réviser la prétention

Revendiquer un haut niveau de rémunération ne prédispose pas l'individu à la révision de la prétention.

L'évaluation de la flexibilité du prix du travail offert dépend, entre autres, de la durée du chômage. Elle passe, en fait, par un marchandage entre le proposant et l'employeur. Il est alors intéressant de voir dans quelle mesure un chômeur accepte la négociation. En d'autres termes, *quelle est la chance de voir le chômeur, au vu de ses caractéristiques, rabaisser ses prétentions ?*

Pour répondre à cette question, une régression de type PROBIT est faite. Le test donne les résultats suivants :

- Les hommes acceptent plus que les femmes la révision de la prestation ;
- Ni le niveau de scolarité, ni le revenu horaire désiré ne discrimine ceux qui sont prêt à réviser la prestation de ceux qui sont intransigeants. Ce qui veut dire que la revendication d'un haut niveau de rémunération ne prédispose l'individu à la révision de la prétention, et qu'un chômeur n'ayant pas fréquenté l'école peut être aussi intransigent qu'un autre, bardé de diplôme, en matière de revenu ;
- La durée du chômage vécu ne permet pas de distinguer ceux qui ont une rémunération identique à la rémunération de réservation des autres chômeurs. Autrement dit, on ne peut affirmer qu'un chômeur désire un revenu fixe parce qu'il a déjà tant révisé sa prétention depuis qu'il est inactif ; ou encore qu'une tendance générale consiste à être d'autant plus enclin à la révision que la durée du chômage est importante. Ainsi, **l'égalité entre le revenu désiré et le salaire de réservation n'est pas imputable à la longueur du chômage ;**
- Bien que 83,5 % des chômeurs recherchent du travail dans le secteur privé (le reste désirant strictement travailler dans le secteur public), le choix du secteur institutionnel n'a pas d'impact sur l'attitude à la révision. Ce n'est pas parce qu'un agent recherche un emploi dans le secteur privé qu'il est prêt à réduire sa prétention ;
- Expériences professionnelle mise à part, à caractéristiques égales, il est moins probable de voir celui qui a perdu un emploi, par rapport au primo-demandeur, réviser le montant du revenu désiré.
Une exception est quand même à noter dans le cas où le premier agent a déjà une expérience de 14 ans.

Ces résultats sont les interprétations des tests consignés dans le tableau 2.

IIIB - Estimation de la flexibilité de la rémunération désirée

La réduction consentie ne dépend pas de la difficulté de l'individu à s'insérer dans l'emploi.

En conséquence de ce qui est avancé dans le précédent paragraphe, si tout chômeur désire être rémunéré, dans l'emploi recherché, à un niveau donné, en général, il accepte de travailler dès que le revenu proposé par l'employeur est supérieur à un certain niveau, appelé revenu de réservation. Ce dernier est propre à l'individu. Par essence, il est inférieur, ou égal, à la rémunération désirée.

Le pourcentage de la variation relative entre le revenu désiré et le revenu de réservation est considérée comme la flexibilité du prix du travail proposé par le chômeur. La réduction est considérée sous un tel aspect car, quelqu'un qui prévoit un salaire de réservation de 250 000 FMG et qui accepte un revenu minimum de 200 000 FMG ne fait pas autant de concession qu'un autre dont le salaire souhaité et le salaire de réservation sont respectivement 100 000 FMG et 50 000 FMG.

On pense que la rigidité de la rémunération, souhaitée par le chômeur, explique aussi le fait qu'il n'arrive pas à trouver du travail. Une analyse de la disparité de la réduction du revenu désiré est donc faite dans le but de mettre en exergue, entre autres, les faits qui soutiennent la thèse du "chômage volontaire".

Suite à la précédente régression de type PROBIT, une deuxième, basée sur la réduction du revenu désiré, est faite sur l'échantillon des chômeurs pour lesquels, le revenu désiré est différent du revenu de réservation. Cela consiste à régresser la réduction consentie par rapport aux variables explicatives comme le genre de l'individu, son expérience professionnelle, sa scolarité, son statut du chômage vis à vis de l'expérience professionnelle, la durée du chômage vécu, le montant du revenu horaire désiré, le secteur institutionnel de l'emploi recherché.

In fine, les résultats de ces deux dernières régressions donnent la possibilité d'analyser la flexibilité de la rémunération⁽⁸⁾. **Cette flexibilité étant le produit entre la probabilité de voir l'agent réviser sa prétention et de la réduction admise sur le revenu, sachant que le chômeur accepte la révision.**

La rémunération horaire moyenne désirée est de 950 FMG tandis que le revenu horaire moyen de réservation est de 700 FMG. La flexibilité moyenne est, quant à elle, de 33,56 %.

Voici les résultats concernant la disparité de la flexibilité :

- En moyenne, et à caractéristiques égales, la rémunération de l'homme a un surplus de flexibilité de 11,04 sur celle de la femme ;

⁽⁸⁾ Ces deux régressions constituent la régression de type TOBIT, par la méthode de HECKMAN. Pour d'ample information sur cette méthode, voir par exemple GOURIEROUX in "Econométrie des variables explicatives" collection Economica édition 1989.

- La scolarité est un facteur qui discrimine la réduction consentie sur le revenu désiré. Le revenu est d'autant plus rigide que l'individu a un haut niveau d'étude. En moyenne, une année d'étude supplémentaire induit un rabais 1,64 sur la flexibilité ;

- Pour un profil donné de l'individu, la flexibilité augmente avec le montant du revenu horaire désiré. En moyenne, une variation relative de 1 % du taux de revenu désiré apporte un gain 7,05 de flexibilité ;

- En ce qui concerne l'emploi choisi ; celui qui veut être embauché dans le secteur public, ainsi que l'individu prospectant un emploi dans le secteur privé, recommandent une rémunération plus rigide de 6,1 % (respectivement 4 %) par rapport à l'agent qui recherche du travail indifféremment du secteur institutionnel de l'emploi ;

- Les primo-demandeurs recommandent une rémunération moins flexible que les autres chômeurs. La réduction consentie est de 33,18 % en moyenne chez les premiers alors qu'elle est de 33,82 % chez ceux qui ont perdu un emploi ;

Le tableau 2 consigne les tests à partir desquels les interprétations des régressions PROBIT et TOBIT sont tirées.

Tableau 2

Explication de la probabilité de révision et de la disparité de la flexibilité du revenu désiré.

Variables explicatives	Probabilité de révision (Modèle PROBIT)	Flexibilité du revenu désiré (Modèle TOBIT)
- Constante	---	---
Genre		
- Homme	0,329	---
- Femme	modalité de référence	modalité de référence
Scolarité		
- Nombre d'année d'étude	---	-2,065
- Carré nombre d'année d'étude	---	---
Expérience professionnelle		
- Nombre d'année d'expérience	0,176	---
- Carré nombre d'année	0,003	---
Durée du chômage		
- Longue durée	---	---
- Courte durée	modalité de référence	modalité de référence
Statut du chômage		
Perte d'emploi	-1,8	---
Primo-demandeur	modalité de référence	modalité de référence
Revenu horaire désiré	---	8,597 *
Secteur Institutionnel de l'emploi		
Secteur public	---	-7,46
Secteur privé	---	-4,93
Inverse ratio de MILL		---
Taux de prédiction	60,1 %	
RBAR ²		0,146
Taille de l'échantillon	362	296

Source: enquête 1-2-3 MADIO 95, nos propres calculs. --- : non significatives à 5 %, *: significative à 0,1 %. Longue durée: la durée du chômage dépasse 1 an.

A priori, à partir de la difficulté à trouver du travail, deux tendances alternatives peuvent dominer chez les chômeurs. Soit l'individu ne rabaisse plus sa prétention parce qu'il l'a tant réduit auparavant et qu'il a déjà atteint son revenu de réservation ; soit, conscient de ses exigences antérieures, il réduit de plus en plus son revenu afin de trouver du travail. (*Sur ce dernier cas n'oublions pas que le taux de sortie du chômage décroît avec la croissance de la durée du chômage*).

Dans le cas Tananarivien, la durée du chômage vécu n'explique pas la disparité de la flexibilité du revenu désiré. **La réduction consentie ne dépend donc pas de la difficulté de l'individu à s'insérer dans l'emploi.**

CONCLUSION

Voici quelques éléments qui peuvent justifier la thèse du "chômage volontaire".

- 81,9 % des primo-demandeurs sont, soit des enfants biologiques des chefs de ménages, soit des personnes avec lesquelles les ménages ont des liens de parentés. Ils sont donc encore pris en charge par quelqu'un d'autre. Ainsi, trouver un emploi dans l'immédiat peut ne pas leur être un impératif. Les primo-demandeurs sont d'ailleurs plus exigeants que ceux qui ont perdu leur emploi ;
- 59 % des anciens occupés ont démissionné volontairement, soit parce qu'ils étaient insatisfaits par l'emploi qu'ils occupaient, soit pour des raisons d'ordre personnel ;
- 83,5 % des chômeurs prospectent un emploi, soit dans le secteur privé, soit indifféremment du secteur institutionnel de l'emploi. Ce contingent dirige donc sa recherche vers un marché où la négociation salariale à l'embauche est de rigueur. Toutefois, ce n'est pas parce qu'un agent recherche un emploi dans le secteur privé qu'il est prêt à réduire sa prétention afin d'être embaucher ;
- le revenu de réservation horaire moyen est égale au revenu horaire sur le marché. Une incitation de la demande de travail, en l'absence de la relance de la production nationale, nécessite une baisse du salaire réel. Le salaire horaire de réservation lui même doit donc baisser. Malheureusement, revendiquer un haut niveau de rémunération ne prédispose pas un chômeur à réviser sa prétention ;
- la durée du chômage caractérise un désinvestissement du stock de capital humain (représenté par le gain). Pourtant, le chômeur Tananarivien ne tient pas compte de cette durée, ni pour l'évaluation du revenu désiré, ni pour l'évaluation du revenu minimum acceptable. Cet indicateur, c'est à dire la durée du chômage, ne représente donc guère un facteur incitant à être moins exigeant ;

- l'abstention à la révision ne relève pas de la longueur du chômage. D'ailleurs ce n'est pas cette dernière non plus qui incite l'agent à réviser sa prétention ;

- si le taux de sortie de l'état de chômage croît avec la durée du chômage et que la meilleure façon de contrecarrer à cette baisse du taux de sortie consiste à réduire la rémunération souhaitée, dans le cas d'Antananarivo, la durée du chômage vécu n'a pas d'influence sur la flexibilité du revenu désiré.

Au vu des trois derniers faits cités, on peut donc dire que le chômeur ne prend pas en compte la difficulté d'insertion (dont la durée du chômage en est un indicateur), ou de réinsertion, sur le marché du travail pour modérer ses exigences.

Dans la présente étude, il y a un critère entrant dans la définition du chômage volontaire (définition avancée par TODARO) qui n'est pas rempli, à savoir, le refus de l'individu d'un travail dont il juge l'exercice le rendant inférieur. L'observation de ce critère relève d'un suivi dans le temps des chômeurs, par le biais d'un service de placement. Malheureusement, de tel service, méconnu par le public, n'est utilisé comme vecteur de recherche que par 1 % des chômeurs.

Ce qui, en outre, laisse supposer qu'il ait une asymétrie des informations sur le marché du travail ; aussi bien en terme d'emploi que de salaire pratiqué.

En dépit de cette lacune sur la définition avancée par TODARO, avec tout ce qui a été mentionné, *peut-on encore ne pas affirmer que le chômage est volontaire dans l'agglomération d'Antananarivo ?*

Cette analyse est partie d'une opposition entre la qualification de structurelle et de volontaire. Bien qu'elle porte à croire que le chômage est volontaire, rien ne permet de réfuter, par les calculs, le caractère structurel du chômage que peut avoir l'agglomération d'Antananarivo. Ainsi, des approfondissements s'avèrent nécessaires.

Plusieurs extensions sont possibles pour approfondir cette étude sur le chômage volontaire.

Une analyse de la demande de travail à partir des enquêtes sur l'informel et l'industrie peut être faite. Ou encore l'élaboration d'un modèle macro-économique comme il a été avancé dans l'introduction.

Une comparaison temporelle est aussi possible à l'issue de l'enquête 1-2-3 du projet MADIO en 1996 dans l'agglomération d'Antananarivo.